

L'Archer français. Journal des tireurs d'arc. 1857/08/30-1857/09/09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

# L'ARCHER FRANÇAIS

## JOURNAL DES TIREURS D'ARC

1 Numéro par mois (le 15) d'Octobre à Mars. — 3 Numéros (les 10, 20 et 30) d'Avril à Septembre.

### ABONNEMENTS PAR AN :

Simple . . . . .	6 fr.
Avec les fournitures du prix général . . . . .	18
Idem, plus, celles de la Saint-Sébastien et de l'Oiseau . . . . .	21

Les communications relatives, soit à l'administration du journal, soit à la rédaction, doivent être adressées au Directeur-Gérant, **G. THIS**, fabricant d'Arcs et de Flèches, Boulevard du Temple, 43. — Les demandes d'abonnement ou d'insertion adressées des départements, doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

### INSERTIONS :

Annonces commerciales . . . . .	50 c. la ligne.
Avis divers . . . . .	25 —
Id. pour les compagnies abonnées . . . . .	15 —
Id. Et . . . . .	10 —

**SOMMAIRE.** — Ouvertures de prix : Compagnies de Lagny-sur-Marne, du Centre, à Belleville, de Guise, de Dammartin (1<sup>re</sup>), de Chelles (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>), de Coye, de Rouvres. — Rappel des prix ouverts. — *Chronique* : Distribution du prix général de Saint-Ouen (3<sup>e</sup>). Installation de la compagnie du centre à Belleville. — Méthode de tir à l'arc de M. Gounel. — Tableau de Saint-Sébastien, martyr, par M. Meifred.

### BULLETIN.

#### OUVERTURES DE PRIX.

#### Compagnie de Lagny-sur-Marne dite de Belle-Fontaine.

##### PRIX GÉNÉRAL

6 prix : le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> de . . . . . 35 fr.  
Chacun des 4 autres de . . . . . 32

Mise simple : 2 fr. 10. — Double mise 4 francs.

Sera reçu tout chevalier faisant ou ayant fait partie d'une compagnie et justifiant de sa moralité.

L'enregistrement et le prix ont ouvert dimanche 16 août, pour se continuer tous les dimanches, lundis, jeudis et jours fériés, du lever au coucher du soleil, jusqu'à la clôture qui aura lieu le lundi 28 septembre.

L'enregistrement, le dernier jour, sera fermé à 4 heures et les cartes seront levées à 6.

BOULANGE, roi.

ATTALAIS, capitaine.

Nous cherchions inutilement depuis plusieurs jours le mandat de ce prix, dont nous avons accidentellement appris l'ouverture, quand nous l'avons rencontré dans la salle de la nouvelle compagnie du Centre, de Belleville. Nous craignons bien que la Compagnie de Lagny n'y ait perdu un certain nombre de tireurs. Nous en savons qui viennent de pas-

ser à Lagny sans se douter même que cette jolie ville possédât un tir d'arc.

(Note du Rédacteur).

#### C<sup>ie</sup> du Centre, à Belleville.

rue des Rigoles 73.

##### PRIX GÉNÉRAL ET D'INSTALLATION.

1<sup>er</sup> prix une cuillère à potage, à filets, de . . . . . 55 fr.

2<sup>e</sup> un fort couvert à filets, de . . . . . 45

3<sup>e</sup> et suivants jusqu'au 7<sup>e</sup> id. de . . . . . 40

8<sup>e</sup> 12 cuillères à café de . . . . . 50

Chaque prix remboursable à 2 fr. au-dessous.

Mise : 2 fr. 10 c.

L'enregistrement et le tir du prix ont ouvert lundi dernier 24, pour se continuer tous les dimanches, lundis et jeudis jusqu'à la clôture qui aura lieu le mardi 29 septembre, à 6 heures du soir. On pourra se faire enregistrer jusqu'au dernier moment, et la halte commencée s'achèvera.

ANROUX, capitaine.

#### Compagnie de Bellevue, à Guise

(Aisne).

##### PRIX GÉNÉRAL.

1<sup>er</sup> prix : un service à café en porcelaine dorée, de . . . . . 26 fr.

2<sup>e</sup> un porte-cigare, de chambre . . . . . 21

3<sup>e</sup> un service à découper, à manche d'argent de . . . . . 25

Chaque prix échangeable contre tout autre objet de valeur égale à prendre chez le fournisseur de la compagnie.

Mise simple : 1 fr. 10. — Double mise : 2 fr. 20 cent.

Il ne pourra être gagné par le même tireur qu'un seul prix.

La somme dont le total des mises dépasserait la valeur des prix en nature offerts par la compagnie, serait divisée en prix en argent monnayé, de 10 francs chacun.

L'ouverture du tir a eu lieu dimanche 23 ; la clôture aura lieu le dimanche 20 septembre, à 7 heures du soir.

Une collation sera offerte aux vainqueurs.

WATEAU, capitaine.

#### 1<sup>re</sup> Compagnie de Dammartin.

##### PRIX GÉNÉRAL.

6 prix. Le premier et le dernier une pendule à colonnes ou un fort couvert à filets de . . . . . 42 fr.

Chacun des 4 autres prix, une pendule ou un couvert de . . . . . 40

Les prix remboursables à 2 fr. au-dessous de leur valeur.

Mise (pour 25 haltes) : 2 fr. 50.

La partie du jardin a été tirée dimanche 23 avec la compagnie de Juilly.

L'enregistrement et le tir ont commencé immédiatement après, pour se continuer jusqu'au mardi 22 septembre à 5 heures du soir.

Les tireurs peuvent s'adresser chez M. Hublin, pâtissier-traiteur ou à M. Dewillée, chargé du greffe.

MALLET-VIART, capitaine.

LEVASSEUR, secrétaire (et roi).

#### 1<sup>re</sup> Compagnie de Chelles.

##### PRIX GÉNÉRAL.

7 prix : argent monnayé ; le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup>, chacun, de . . . . . 40 fr.

Chacun des 5 autres, de . . . . . 35

Mise (pour 20 haltes) : 2 fr. 10 c.

La partie du jardin sera tirée aujourd'hui dimanche, à midi, avec la compagnie que le sort a désignée.

L'enregistrement et le prix s'ouvriront demain lundi 31, et se continueront les dimanches, lundis, jeudis et jours fériés du lever au coucher du soleil, jusqu'à la clôture qui aura lieu le mardi 20 octobre.

L'enregistrement sera fermé à 4 heures du

L'ARCHER FRANÇAIS.

soir et les cartes seront levées à 6, les pelotons enregistrés ayant fini leurs haltes.

Le tir sera ouvert les jours de clôture du prix de Villemonble et de Gagny.

BLONDEAU, capitaine.  
ROBINE, greffier.

**2<sup>e</sup> Compagnie de Chelles.**

PRIX GÉNÉRAL.

Même composition du prix et mêmes conditions du tir que pour la première compagnie.

Ont signé le mandat,

BESSON, capitaine.  
MAGISSON, greffier.

**Compagnie de Coye**

(Seine et-Oise).

PRIX GÉNÉRAL.

7 prix : le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup>, chacun une superbe pendule à sujet, représentant un chevalier l'arc en main, de la valeur de... 55 fr.  
remboursable à..... 50

Les 5 autres prix, chacun un couvert à filets de..... 35  
remboursable..... 33

La partie du jardin sera tirée le dimanche 6 septembre, avec la 1<sup>re</sup> compagnie de Vineuil.

Le tirage du prix commencera le lundi 7 et continuera tous les jours jusqu'au lundi 5 octobre, où l'enregistrement sera clos à 6 heures du soir, montre du greffier.

CASSE (Hippolyte), capitaine.  
MILIT (Ambroise), greffier.

Le jeu d'arc de Coye est situé près du magnifique pont de 40 mètres de hauteur et de 600 de longueur, connu dans le pays sous le nom de pont de la Reine Blanche. La vue de ce remarquable monument offre un attrait de plus aux amateurs qui viendront prendre part au tir du prix de Coye.

**Compagnie de Rouvres**

(Oise).

PRIX GÉNÉRAL.

24 prix, poulets d'inde, oies, canards et lapins.

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix, chacun un poulet d'inde.

3<sup>e</sup> jusqu'au 8<sup>e</sup>, chacun une oie.

Huit marmots, un canard chacun.

Huit brochettes, un lapin à chacune.

Mise : 1 fr. 10 pour 20 haltes, et 1 f. 60 c. pour 30.

La partie du jardin sera amalgamée le 6 septembre à 9 heures précises. — Les deux coups les plus près gagneront chacun un lapin. — Le même tireur ne pourra toutefois en gagner qu'un.

L'enregistrement et le tir commenceront aussitôt la partie tirée et se continueront tous les jours jusqu'à la clôture qui aura lieu le 11 octobre à 4 h. 1/2 du soir. Les amateurs enregistrés tireront leurs coups.

Pour la Compagnie,

G. LEMAIRE, secrétaire.

NOTA. Le greffe se tiendra chez M<sup>me</sup> Potet, femme Doyen, aubergiste.

**Compagnie de Thieux.**

Nous rappelons aux tireurs que le prix s'ouvre demain lundi 31.

**Compagnie de Marchemoret.**

Le prix s'ouvre, comme il a été dit, dimanche 6 septembre.

**2<sup>e</sup> Compagnie de Courtry.**

L'ouverture du prix est toujours pour le lundi 7 septembre.

**Compagnie de Rouvres-sous-Dammartin.**

Même jour d'ouverture que pour la compagnie de Courtry.

**Compagnie de Claye.**

Le nombre des prix est de 10 et non de 8 seulement, comme nous l'avions dit d'après un renseignement inexact.

RAPPEL DES PRIX OUVERTS.

Compagnies	ouverture	clôture.
Chantilly.....	16 août	— 31 août.
Montmorency (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )	20 juil.	— 1 <sup>er</sup> sept.
Rosny (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> ).....	13 juil.	— 1 <sup>er</sup> sept.
Noisy-le-Grand.....	20 juil.	— 1 <sup>er</sup> sept.
Enghien les-Bains.....	27 juil.	— 1 <sup>er</sup> sept.
Vincennes (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )...	27 juil.	— 8 sept.
Champs.....	27 juil.	— 8 sept.

(On tirera tous les jours à partir d'aujourd'hui

Pantin..... 20 juil. — 10 sept.  
(Tous les jours).

Beaumont-sur-Oise... 10 août — 1<sup>er</sup> sept.

Le Bourget..... 27 juil. — 15 sept.

(Tous les jours après le 6 septembre).

Le pavé de Drancy.... 27 juil. — 15 sept.

(Tous les jours après le 6 septembre).

Villemonble (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>).. 3 août — 15 sept.

Dammartin (1<sup>re</sup>)..... 23 août — 22 sept.

Dammartin (2<sup>e</sup>)..... 24 août — 24 sept.  
(Tous les jours)

Dugny..... 17 août — 29 sept.  
(Tous les jours, après le 6 septembre).

Saint-Maur..... 17 août — 29 sept.

Joinville-le-Pont..... 17 août — 29 sept.

Gagny (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>)..... 17 août — 29 sept.

Crecy-en-Brie..... 13 août — 5 oct.

(Tous les jours)

Paris (comp. imp.).... 15 août — 6 oct.

(Tous les jours, après le 27 septembre).

Claye..... 24 août — 13 oct.

(Tous les jours, après le 27 septembre).

Le Pin..... 24 août — 20 oct.

(Tous les jours, après le 4 octobre).

**CHRONIQUE.**

DISTRIBUTION DU PRIX GÉNÉRAL.

**3<sup>e</sup> Compagnie de Saint-Ouen.**

Millimètres.

1<sup>er</sup> Deleu, de la C<sup>ie</sup> du pavé de Drancy 2 forts.

2<sup>e</sup> Eugène, de Pantin..... 4 faibl.

3<sup>e</sup> Marchand père, de Saint-Denis.. 7 forts.

4<sup>e</sup> Brulé, d'Ulysse..... 8 id.

5<sup>e</sup> Francfort, id..... 9 6/10

6<sup>e</sup> Gounel, d'Apollon..... 10 id.

7<sup>e</sup> Berhaut père, de Clignancourt.. 14 faibl.

8<sup>e</sup> Klimroth, de Montmorency (1<sup>re</sup>). 14 forts.

Honteux : Lavoine de Franconville

(2<sup>e</sup>)..... 15 id.

Six médailles d'argent ont été données aux compagnies d'arc de Saint-Ouen par M. Alexis Godillot, maire de la commune. Le sort les ayant attribuées à la 3<sup>e</sup> compagnie, les officiers et chevaliers de cette compagnie les tireront entre eux lundi 31, jour de la fête communale.

Paris, le 30 août 1857.

Quelques tireurs se sont étonnés de ne pas trouver dans l'*Archer français* l'indication des prix gagnés par eux, tandis qu'ils y trouvaient celle de prix gagnés par d'autres tireurs. La raison de ce fait, est, que les compagnies où les premiers avaient gagné des prix ne nous avaient pas fait parvenir l'extrait de leur procès-verbal de distribution, tandis que les dernières l'avaient fait, soit directement, soit par un intermédiaire officieux.

On comprend que nous ne saurions faire les frais d'entretenir un agent chargé de relever les prix gagnés dans chaque tir; mais, Messieurs les chefs de compagnie peuvent être assurés que nous nous ferons toujours un devoir de publier la distribu-

tion de leurs prix, comme TOUS LES AUTRES FAITS D'UN INTÉRÊT GÉNÉRAL, dont ils voudront bien adresser l'avis au bureau du journal, boulevard du Temple, 43.

Ce que nous disons de la publication de la *distribution*, nous devons le dire aussi de celle de l'*ouverture* des prix. Quand la demande d'insertion n'est pas adressée directement, par les parties intéressées, au propriétaire-gérant de l'*Archer français*, le rédacteur n'a pour se renseigner que l'avis officieux qui peut lui être donné, par hasard, par un chevalier, ou des visites qu'il ne lui est que rarement permis de faire personnellement aux compagnies où peuvent se trouver les mandats, et, quand le mandat n'est pas arrivé (comme cela vient d'avoir encore tout récemment lieu dans la Compagnie impériale pour l'installation de la Compagnie du Centre, de Belleville, et pour le prix général de Lagny-sur-Marne, entre beaucoup d'autres), il ne saurait y avoir de la faute ni du gérant ni du rédacteur dans l'absence de l'annonce dans leurs colonnes.

L. VAISSE.

### Installation de la Compagnie du Centre (à Belleville). Rue des Rigolles, 73.

La cérémonie de l'installation de la nouvelle compagnie que le chevalier Anroux vient de fonder à Belleville, sous le titre de *Compagnie du Centre*, vient d'avoir lieu dimanche dernier 23. Chaque compagnie, arrivant en corps, a été reçue par celle du Centre, tambour battant et enseigne déployée. Soixante-dix-sept chevaliers se sont trouvés présents, appartenant à quinze compagnies différentes, parmi lesquelles on regrettait de ne pas voir celle de Belleville, qui, nous l'espérons, entretiendra avec sa sœur cadette, la Compagnie du Centre, des relations de fraternité et de bon voisinage.

A dix heures, les cartes d'essai ont été posées, et chaque chevalier a pu y tirer deux flèches. Les deux petites cuillères d'argent, pour les coups les plus près, ont été gagnées, l'une, par le chevalier Gounel, de la Compagnie d'Apollon, l'autre, par le chevalier Lebrun, de la Compagnie de la chaussée du Maine.

La prime promise à la compagnie la plus nombreuse à la parade, prime composée

de quatre petites cuillères, a été décernée à la Compagnie de Clignancourt, qui présentait un effectif de vingt-cinq chevaliers.

A une heure, conformément au programme, le cortège s'est acheminé vers l'église. En tête flottaient, à côté du drapeau de la Compagnie du Centre, ceux des Compagnies de l'Union, de Clignancourt, de Pantin et de Puteaux.

Nul doute que la Compagnie impériale de Paris n'eût, elle aussi, eu à cœur d'y faire figurer le sien, sans le retard inexplicable et fort regrettable pour tous, dans tous les cas, qu'a éprouvé l'arrivée du mandat chez elle.

A l'église, après une messe en musique et une courte allocution improvisée par M. l'abbé Besse, 1<sup>er</sup> vicaire, le drapeau a été solennellement béni; puis les chevaliers se sont remis en marche, en bon ordre pour revenir au jeu.

Le tir de la partie du jardin a, alors, commencé et il a continué jusqu'à la fin de la journée.

Les petites cuillères pour les six coups les plus près ont été gagnées par les chevaliers :

- 1<sup>o</sup> Viard, de la Compagnie d'Apollon;
- 2<sup>o</sup> Néfier, de la Chaussée-du-Maine;
- 3<sup>o</sup> Masier, d'Ulysse;
- 4<sup>o</sup> Chevalier, de Bagnolet (1<sup>re</sup>);
- 5<sup>o</sup> Baril, de Vincennes (2<sup>o</sup>);
- 6<sup>o</sup> Maguerot, de Pantin.

Le coup du honteux a été fait par le chevalier Feignez, de la Compagnie du Centre.

Nous engageons les chevaliers, nos lecteurs, à aller tirer le prix ouvert de la Compagnie du Centre, ils y trouveront un jeu, l'un des mieux installés que nous connaissions.

L. VAISSE.

L'anniversaire de la levée du siège de 1654 a été célébré à Arras, cette année, avec l'éclat accoutumé. Au nombre des jeux publics qui figuraient dans le programme de la fête pour dimanche dernier, 23, étaient une cible horizontale à l'arc et une à l'arbalète.

Les prix, pour chacun de ces tirs, étaient au nombre de trois, et se composaient le 1<sup>er</sup>, de six couverts d'argent, le 2<sup>o</sup>, de trois douzaines de petites cuillères; et le 3<sup>o</sup>, de dix-huit petites cuillères.

La longueur du tir était, pour l'arc, de 28 mètres, et par l'arbalète, de 18.

### Méthode de tir à l'arc

PAR M. GOUNEL,

*Chevalier de l'arc de la Compagnie d'Apollon, de Paris.*

(Suite.)

X.

Pour bien tirer, il faut premièrement savoir viser. Je ne saurais approuver la méthode de ces tireurs qui prennent leur point de mire au-dessus du but qu'ils veulent atteindre, puisque dans cette position leur poignet leur cache ce but, sans compter qu'avec cette manière de viser, s'il leur arrive une fausse décoche, ils courent risque d'envoyer leur flèche par-dessus les gardes. Il n'y a pas moins d'inconvénient à viser, soit à droite, soit à gauche, tandis que la méthode que j'indique et d'après laquelle on vise d'abord au-dessous du but, découvre toute la butte et vous permet de conserver parfaitement visible la ligne du centre, tandis que vous montez sans précipitation le bras qui tient l'arc, jusqu'à ce que la pointe de votre flèche soit arrivée en face du noir

(La suite au prochain numéro.)

L'article XI sera consacré à l'étude de ce que l'on a appelé avec justesse la *maladie de la carte*.

### TABLEAU

DE

### SAINT-SÉBASTIEN MARTYR

PAR

FANELLI-SEMAH.

La Compagnie Impériale des archers de Paris vient de faire placer à l'entrée de son Tir un tableau représentant Saint-Sébastien, patron des chevaliers de l'arc. Cette toile est digne d'éloges sous tous les rapports, et nos lecteurs nous sauront gré, nous nous plaçons à le croire, d'en connaître la composition.

L'artiste a parfaitement compris qu'un tel sujet ne pouvait être traité que dans le genre de la peinture dite *classique*, sans pour cela faire abstraction complète du pittoresque de la nouvelle école, appelée *romantique*; et, sous ce double point de vue, nous félicitons sincèrement l'habile peintre d'avoir agi de la sorte.

Notre seul regret, et nous devons l'exprimer, c'est que cette toile n'ait pas été faite à temps pour figurer à l'exposition

## L'ARCHER FRANÇAIS.

de cette année, où elle aurait eu immanquablement un grand succès.

Le moment choisi par M. Fanelli est celui où le saint, les deux bras en l'air, garrottés, est attaché à un arbre; la pose nous semble des plus heureuses, et les souffrances du patient n'en altèrent nullement ni la grâce ni la vérité. L'auteur, initié à tous les secrets de la science anatomique, n'a cependant pas oublié qu'il avait à représenter un jeune homme fier et robuste; aussi trouvons-nous dans l'ensemble de cette grande figure le style de la belle école romaine, à laquelle Michel-Ange a donné tant de sublimes modèles. L'exécution du torse surtout nous paraît irréprochable, mais notre admiration est sans bornes lorsque nous regardons la tête du martyr: ce n'est pas un homme qui souffre des douleurs physiques, c'est un homme convaincu, que l'espérance soutient, que la foi illumine, et qui dans son regard nous laisse voir cette douce résignation qui n'appartient qu'à l'élu de Dieu; alors ce n'est plus une toile muette qui

captive votre attention: vous assistez à un moment suprême et vous croyez voir s'échapper de la bouche de ce noble visage, l'âme heureuse qui va retrouver son créateur! C'est ici le moment de féliciter sans réserve l'artiste qui a si bien compris la légende de Saint-Sébastien: que voyons-nous, en effet? Un beau jeune homme dans toute sa force, élevé au grade de capitaine d'une compagnie de la garde prétorienne, renonce à cette position, alors considérable, pour payer de son sang sa croyance; cependant ce n'est pas dans ce premier supplice qu'il doit perdre la vie; aucune flèche des archers maures n'a fait de blessures mortelles, et ce n'est que plus tard, après avoir été recueilli et sauvé par Irène, veuve du martyr Castule, que Dioclétien le fit assommer à l'hippodrome et jeter ensuite dans un cloaque. (Voir dans l'*Archer* l'intéressante notice de M. Vaïsse sur la vie et le martyre de Saint-Sébastien.)

Si nous avons rapporté ces quelques lignes de la légende, c'est pour éclairer

certaines personnes, qui sont peut-être surprises qu'aucune flèche ne soit placée dans le corps du martyr.

Nous ne terminerons pas l'analyse de cette œuvre extrêmement remarquable, sans dire un mot sur l'ensemble de la composition: le paysage dans lequel la scène se passe est d'un grand effet; le ciel nous indique bien le déclin du jour, par la bande dorée qui dessine l'horizon; la perspective y est rendue avec bonheur; on oublie que ces montagnes, ce temple, ce peuple accumulés sont sur un canevas plat; la distance des derniers archers est bien observée; enfin, le tableau a cette harmonie qui repose l'œil, sans rien perdre de cette richesse de tons qui rappelle que Fanelli-Semah a depuis longtemps conquis une des premières places parmi les coloristes de l'école française.

J. MEIFRED,

*Chevalier de la Compagnie Impériale,  
Membre de la Légion-d'Honneur.*

*Le propriétaire-gérant, G. THIS.*

### A LA CAFETIÈRE AMÉRICAINE

#### MENTION HONORABLE

à l'Exposition universelle de 1855.

### POUPART & C<sup>IE</sup>

Chevalier d'arc de la compagnie de Paris.

2, rue des Halles-Centrales,

CAFÉ, CHOCOLAT,

LIQUEURS ET TABAC

Ouvert jour et nuit.

### C. DETOUCHE

Breveté s. g. du g.

Fournisseur de S. M. l'Empereur, et de S. A. I. la princesse Mathilde,

223 et 230, rue St-Martin,

GRANDE FABRIQUE ET MAGASINS

DE

### BIJOUTERIE, JOAILLERIE

Orfèvrerie, Bronze d'art, Horlogerie,

Spécialité pour accords et parures de mariage.

Expédition en province et sur commande.

PRIX FIXE INVARIABLE.

### MAISON DE CONFIANCE

## ORFÈVRE

DE LENAIN

RUE SAINT-MARTIN, N° 199,

en face la rue Grenier-St-Lazare.

Fournisseur d'argenterie des  
Compagnies d'archers.

On expédie en province sur un certificat délivré par les principaux membres de la compagnie, lorsque le prix sera annoncé dans l'*Archer français*.

Exposition Universelle de Paris. — Médaille de Bronze.

## A L'ÉDUCATION D'ACHILLE.

### FABRIQUE ET MAGASIN D'ARCS ET DE FLÈCHES

Maison fondée en 1816 par M. BRAUD NEVEU.

Boulevard du Temple, 43 **THIS, Succ<sup>r</sup>, breveté (s. g. d. g.)** Boulevard du Temple, 43

Propriétaire-Gérant de l'*ARCHER FRANÇAIS*, journal des Tireurs d'Arc; breveté de S. M. l'Impératrice; fournisseur des Châteaux impériaux, des Compagnies d'Archers et d'Arbalétriers, des Lycées, des Gymnases civils et militaires.

Arcs en bois de tous genres et de toutes formes, tartares ou droits; Flèches et Fléchettes de toute espèce; Cordes, Fourreaux, Carquois, Doigtiers, Compas de précision, Mandrins, Drapeaux, Bannières, Cartes pour le tir à l'arc ou à l'arbalète, et même pour le tir au fusil. — Statuts et Règlements généraux; Catéchismes; Médailles de St-Sébastien, argent ou bronze; et tous les insignes de la Chevalerie; Arbalètes d'une grande justesse de tous genres, à la Guillaume-Tell, à canon, à balle pour l'oiseau; Javelots.

On trouvera également chez M. BRAUD, qui est toujours attaché à la maison pour l'emplumage des flèches, du Bois des îles au choix, propre à faire des arcs, débité ou non, Bouts de Corne, Encoches; Plumes tout apprêtées ou non, de toutes les couleurs; enfin, tout ce qui concerne la fabrication.

**Avis important.** — Nouveau BREVET D'INVENTION de 15 ans. — ARCS (jumelés) indécollables, GARANTIS UN AN par écrit, avec un mois pour les changer, s'ils ne conviennent pas. L'acheteur pourra vérifier par lui-même la sûreté du procédé, et pour éviter la contrefaçon, chaque arc sera revêtu de ma signature: **THIS**. — Le même procédé et les mêmes conditions pour l'Arc d'Arbalète.